

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ETUDES ET ENQUETES ET TRAITEMENT (CPEET)

Le jeudi 19 mars 2009 s'est tenu dans la salle 423 du bâtiment de l'INSAE, un atelier extraordinaire de la Commission des Programmes, Etudes, Enquêtes et Traitement (CPEET) du Conseil National de la Statistique (CNS) pour donner des avis d'opportunité et de conformité sur les documents techniques de l'étude intitulée l'appui à la mise en place du cadre institutionnel et juridique du secteur des postes et télécommunications au Bénin en vue de leur réalisation. Cette requête est introduite par la Direction Générale des Etudes et de la réglementation du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (MCTIC).

A l'ouverture de l'atelier, le Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire du CNS a souhaité la bienvenue aux Conseillers et leur présenter sa reconnaissance face aux multiples sollicitudes des membres de la commission. Il a rappelé que la mise en application de la loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique requiert l'octroi des visas d'opportunité et de conformité pour toutes les études et enquêtes dont l'exécution couvre au moins le territoire d'une commune. Il a souhaité que les conseillers étudient les documents techniques de cette étude avec toute la diligence requise et il a déclaré ouvert les travaux de cette session. Il a enfin invité le Président statutaire de la Commission à diriger les travaux de cet atelier.

Le président dans son introduction liminaire a souhaité la bienvenue à tous les conseillers et à demander au rapporteur statutaire de se joindre à lui au présidium. Le présidium est composé de :

- Président : AJAVON Yves du MAEP
- Rapporteur : SOEDE Michel

La parole a été ensuite donnée à la Directrice de la Coordination Statistique, de la Formation et Recherche pour présenter les objectifs de l'atelier et le calendrier du déroulement des travaux.

I – PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DETERMINATION DES INDICATEURS NRI

Un représentant de la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et Recherche a soumis le contenu des dossiers techniques à l'appréciation des membres de la commission pour le compte du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le présentateur a exposé le contexte et la justification de l'enquête, les objectifs et résultats attendus, la méthodologie proposée et le chronogramme de cette opération statistique confiée au Centre de Recherche et d'Appui-Conseils en Développement (CRAD). Il a ensuite mentionné que le dossier ne fait pas état de la publication ni la diffusion des résultats de l'enquête.

A la suite cet exposé, les conseillers ont exprimé des préoccupations qui tournent autour du :

- plan de diffusion des résultats
- du plan de sensibilisation à l'appui de cette opération,
- des critères de choix des localités

Des réponses ont été apportées aux différentes préoccupations par les représentants du MCTIC et les membres du CRAD notamment en ce qui concerne le plan de diffusion et celui de la sensibilisation qui seront assurés par le MCTIC qui est le maître d'œuvre.

II - PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUETE SUR LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU BENIN

Un autre représentant de la Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et Recherche a présente le contenu du dossier concernant la deuxième enquête sur le même plan d'exposé.

Cette présentation n'a soulevé aucune observation particulière. Toutefois, la représentante de la Direction Générale des Etudes et de la réglementation du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (MCTIC) a souhaité le couplage des deux enquêtes. A cet effet, elle souhaite que les conseillers étudient les deux méthodologies dans le sens de jumelage des deux opérations de terrain.

L'atelier a ensuite été éclaté en deux groupes pour étudier les méthodologies proposées par les deux cabinets en vue d'un éventuel couplage des deux enquêtes sur le terrain et pour examiner l'ensemble des questionnaires élaborés. Les résultats des travaux des deux groupes se trouvent en annexe du présent rapport ainsi que la liste des membres composant chaque groupe.

III – RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES

Des travaux issus des groupes, il ressort ce qui suit :

A – Observations de forme

- Toutes les observations de forme sont consignés dans les documents annexés au présent rapport ;
- Restructurer toutes les deux méthodologies afin qu'elles tiennent compte du couplage des opérations de collecte ;

B – Observations de fonds

- Reformuler les objectifs des enquêtes pour obtenir une cohérence entre les objectifs et les résultats attendus
- Rédiger les manuels d'instructions aux enquêteurs et contrôleurs ;
- Reformuler certaine section du questionnaire ;
- Définir clairement les concepts clés de l'étude ;
- Créer une colonne à droite du questionnaire pour mettre les grilles de chiffrage.

Enfin les Conseillers ont proposé, sous réserve de la prise en compte des différentes observations, de donner un avis favorable à la demande de visa du MCTIC.

IV – RECOMMANDATIONS

Suite à ces résultats des groupes de travail, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. En direction du CRAD

- Reformuler les objectifs et les résultats attendus de l'enquête
- prendre l'exhaustivité des besoins d'information exprimé par le cabinet CETRA dans le questionnaire amendé par les conseillers;

2. En direction du CETRA

- Répartir les ménages à enquêter en grappes proportionnellement au nombre (n =constante) de ménages à tirer par grappes.
- Identifier les quartiers/villages couverts par ces grappes et enquêter en plus des ménages, les entreprises de ces villages/quartiers en tenant compte du taux de sondages retenu pour les entreprises.
- Se rapproche de l'INSAE pour bénéficier de son appui technique pour le tirage de l'échantillon.
- Se rapprocher des structures étatiques compétentes pour avoir la liste des entreprises des différentes localités retenues qui servira au tirage de l'échantillon des entreprises.
- Ne pas enquêter les entreprises télécoms tirées dans l'échantillon
- Récupérer les informations collectées relatives aux entreprises télécoms auprès du cabinet CRAD.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2009

Les Conseillers